

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Le 24 octobre, comme en fait foi le hansard à la page 693, le ministre ne s'est pas couvert de gloire la dernière fois qu'on a vendu de la viande contaminée sur le marché; il prit alors l'engagement suivant:

... dans tout cas identifié de façon précise où il y aura eu vente de viande impropre à la consommation humaine, des poursuites seront intentées en vertu des règlements.

**Des voix:** Règlement!

**M. McGrath:** Il a ajouté:

Il s'agira non seulement de cas qui auront été relevés par les inspecteurs de mon ministère, mais aussi de tout cas qui pourra être identifié par n'importe quel organisme ou personne.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas agi, aux termes de la loi des aliments et drogues, dès qu'on a découvert ce qui se passait dans la province du Québec?

[Français]

**M. Lalonde:** Pour une excellente raison, monsieur le président, c'est bien simple, c'est que l'enquête, initiée par mes fonctionnaires, ne donnait pas suffisamment d'informations pour tenter une poursuite quelconque contre qui que ce soit; il y avait tout simplement des indices, et c'est à ce moment-là que nous avons communiqué avec les autorités policières afin de leur demander de faire une enquête complète. Lorsque l'enquête en cours, puisque nous en sommes encore au stade de l'enquête, même si c'est une commission d'enquête, lorsque cette enquête sera conclue, lorsqu'il y aura suffisamment de preuves suffisantes pour tenter des poursuites, mon collègue le ministre de la Justice et le ministre de la Justice de la province de Québec seront sûrement avisés des faits et sauront tenter les procédures qui s'imposent en vertu de la loi.

[Traduction]

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, manifestement le ministre s'acquitte constitutionnellement avec le gouvernement du Québec.

**Des voix:** Oh, oh!

#### L'OPPORTUNITÉ D'UNE AUGMENTATION DE L'EFFECTIF D'INSPECTION DES VIANDES

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Vu la pratique répandue de vendre de la viande contaminée, avariée, au public, que fait le ministre maintenant, en vertu des pouvoirs que lui donne la loi, pour accroître le nombre des inspections aux termes de la loi des aliments et drogues et pour porter des accusations sur-le-champ?

● (1420)

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, comme je l'ai indiqué l'automne dernier, nous avons augmenté le nombre d'inspections en vertu de la loi des aliments et drogues. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), a au plus 1,200 inspecteurs au Canada qui inspectent les viandes, de même que les autorités provinciales qui ont également plusieurs centaines d'inspecteurs. En ce qui concerne les poursuites à tenter, comme je l'ai dit hier, je réfère mon honorable collègue au hansard qu'il devrait pouvoir au moins consulter. L'enquête est en cours et nous avons décidé de ne pas tenter de poursuites immédiatement afin de ne pas causer préjudice à

#### Questions orales

l'enquête en cours. Nous allons essayer de découvrir tous les faits, et quand ils seront connus, les mesures nécessaires seront prises.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles à la parole.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'une question très importante...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles à la parole.

\* \* \*

#### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

##### PÉTROLE—LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET LA PROPOSITION ALBERTAINE QUANT AUX PRIX—LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA MAJORATION

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. Le ministre provincial de l'Énergie, M. Donald Getty, a annoncé que le gouvernement albertain établissait le prix du pétrole entre \$9 et \$10 le baril sous réserve de négociations quant à l'entrée en vigueur de ce prix. Le ministre peut-il nous dire s'il s'agit d'une décision unilatérale de la part du gouvernement de l'Alberta ou si le gouvernement fédéral lui a donné son approbation afin que le prix soit fixé entre \$9 à \$10 le baril sous réserve de négociations sur le moment de l'entrée en vigueur?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je puis dire que le gouvernement de l'Alberta n'a pas convenu d'un prix avec le gouvernement canadien pour cette année ni d'un prix objectif spécifique pour l'avenir. Je pense qu'il est juste de dire que les deux gouvernements ont accepté en principe d'augmenter le prix du pétrole et du gaz naturel pour un certain temps grâce à une série de mesures, mais ils n'ont pas convenu du prix à fixer ni des mesures à prendre pour y parvenir.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Je voudrais poser une question supplémentaire. Comme la convention actuelle volontaire de \$6.50 le baril de pétrole expire à la fin de juin et comme bien des entreprises commerciales et des agriculteurs aimeraient connaître le prix qui sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet, le ministre peut-il nous le faire savoir tout de suite et nous dire celui que le gouvernement a l'intention d'établir? Sinon, quand le pourra-t-il?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, je me suis appuyé sur des déclarations du premier ministre Lougheed, qui ne voyait pas la nécessité—je le cite correctement, j'espère—d'une hausse de prix le 1<sup>er</sup> juillet, dans la mesure où l'on a vraiment abordé la question. Je ne puis confirmer qu'il y aura hausse au 1<sup>er</sup> juillet ou à une autre date. Nous essayons d'obtenir des provinces productrices, certes, mais aussi, si possible, des provinces consommatrices, l'appui en vue d'une augmentation en ce moment. J'espère que nous arriverons à une entente sans délai, mais je ne puis préciser la date.